

TRANSPORTS SCOLAIRES 2022-2023

INSCRIPTION EN LIGNE

DU 14 JUIN AU 31 JUILLET 2022

Rendez-vous sur [NOMAD.NORMANDIE.FR](https://nomad.normandie.fr)

et laissez-vous guider...

L'INSCRIPTION

- Vous avez déjà un compte transport, utilisez-le afin de renouveler l'inscription ou d'ajouter une demande.
- Vous n'avez pas de compte transport, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les.

VOTRE SITUATION RISQUE DE CHANGER POUR LA RENTRÉE ?

- En cas de changement de domicile ou d'établissement, contactez votre service des transports afin de mettre à jour votre dossier, aucune majoration ne sera appliquée.

LA RENTRÉE : LA CARTE DE TRANSPORT

- Si votre enfant possède déjà une carte ATOUMOD, elle est à conserver pendant 7 ans. L'abonnement sera chargé directement à distance par la Région. Votre enfant devra poser sa carte sur le pupitre à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (5 secondes), **pour activer l'abonnement.**
- Si votre enfant ne possède pas de carte ATOUMOD, vous recevrez la carte de transport directement à votre domicile **courant août.**
- Avec sa carte de transport scolaire, votre enfant a le droit à **1 aller-retour par jour** s'il est demi-pensionnaire ou **1 aller-retour par semaine** s'il est interne.

CONTACTS UTILES

02 22 55 00 10
nomad-car@normandie.fr

CALVADOS

Service des Transports Publics Routiers
Maison des Quatrans
25, rue de Geôle
CS 50523 - 14035 Caen cedex

Si votre enfant utilise le réseau
Nomad (ex Bus Verts)
Tél : 09 70 83 00 14
Keolis pôle carte scolaire
CS 80127 - 14128 Mondeville cedex

EURE

Service des Transports Publics Routiers
19, rue Saint-Louis
CS 40441 - 27000 Evreux

MANCHE

Service des Transports Publics Routiers
98, route de Candol
CS 94459 - 50009 Saint-Lô cedex

ORNE

Service des Transports Publics Routiers
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 Alençon cedex

SEINE-MARITIME

Service des Transports Publics Routiers
5, rue Robert Schuman
CS 21129 - 76174 Rouen cedex

TRANSPORTS SCOLAIRES RÉGIONAUX

| 2022-2023 |



NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND



RÉGION
NORMANDIE

LES TRANSPORTS SCOLAIRES, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE

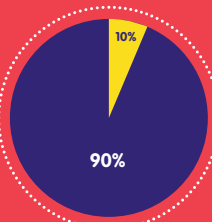


117 000 ⁽¹⁾
élèves sont transportés par la Région Normandie

COÛT RÉEL pour la Région Normandie

Plus de **1 000€** ⁽¹⁾ par élève et par an

RÉPARTITION DU COÛT POUR UN ENFANT TRANSPORTÉ



- 10% Ensemble des familles
- 90% Région Normandie

Participation des familles : moins d'1€ l'aller-retour par jour d'école

BONUS TRANSPORT

Tous les élèves abonnés au transport scolaire peuvent bénéficier d'un aller-retour gratuit par week-end sur les lignes régulières de leur département. Cet avantage est aussi valable durant les petites* vacances scolaires, à raison d'un aller-retour gratuit par semaine.

*hors vacances d'été



Retrouvez l'info du réseau régional sur l'application **Nomad Car Normandie** téléchargeable gratuitement.



POUR VOYAGER EN TOUTE SÉCURITÉ !

- J'arrive 5 minutes avant l'horaire de mon car.
- Je présente/valide mon titre de transport et j'attache ma ceinture.
- Je respecte les autres et le matériel.
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt complet du car.
- Je respecte le protocole sanitaire en vigueur en fonction des décisions gouvernementales.

TARIFS ANNUELS ⁽²⁾

Pour les élèves de maternelles ⁽³⁾, élémentaires ⁽³⁾ et les internes

60€

Pour les collégiens et lycéens (externes ou demi-pensionnaires)

120€

Transports scolaires en train (externes, demi-pensionnaires ou internes)

120€



Majoration de 20€ du prix de l'abonnement à compter du 1^{er} août 2022.
Retrouvez le règlement régional des transports scolaires sur nomad.normandie.fr

DES AIDES POUR LES FAMILLES LES PLUS MODESTES



- Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois (sur justificatif)
- Un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- Une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- Des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire

(2) Élèves domiciliés en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires normands, sans accord entre les 2 Régions : 300 €

(3) Élèves domiciliés dans le Calvados : 40 € pour l'année scolaire 2022-2023 / 60 € pour 2023-2024

(1) sur la base du budget et des effectifs 2021-2022